

# Aux élections PRO, je vote FO!



[syndicat-fo@ch-valenciennes.fr](mailto:syndicat-fo@ch-valenciennes.fr)

Tél : 43346 Fax : 43116

Site Internet : [FOCHV](http://FOCHV)

Le 12 novembre 2018

**Exclusif : Les différentes étapes du vote électronique en images et commentées.**

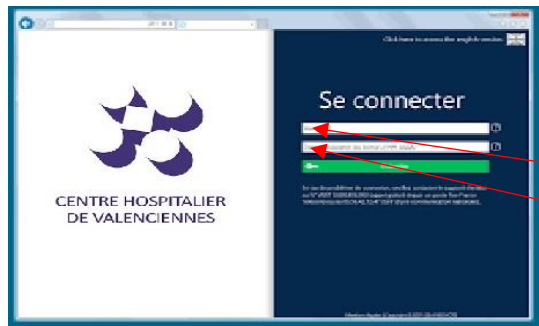
La procédure expliquée sera celle qui concerne les élections locales (CTE, CAPL). La plateforme de vote pour les élections locales sera celle du prestataire NEOVOTE.

Les élections départementales (CCP, CAPD) s'effectueront sur une autre plateforme (VOXALY) mais la procédure de vote sera quasi strictement identique.

La seule différence réside dans le fait que le scrutin pour les élections départementales ne sera ouvert qu'à compter du lundi 03 décembre et non le 30 novembre comme nous le faisons pour les élections locales au CHV. Il faudra donc se connecter à deux reprises pour effectuer l'ensemble des votes pour lesquels chacun peut participer.

En cas de souci, le numéro vert pour disposer d'une assistance téléphonique 24H24 et 7 jours/7 pour les élections locales sera spécifiquement dédié à l'établissement valenciennois.

**Quinze jours avant le scrutin**, je reçois par courrier postal mon **identifiant personnel** qui m'est indispensable de posséder pour pouvoir me connecter et voter sur la plateforme.



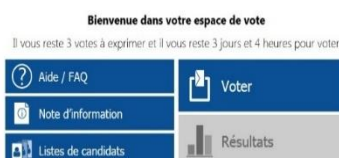
En me connectant sur la plateforme de vote avec l'adresse fournie je visualise cette page d'accueil. Avant l'ouverture des scrutins, je peux visualiser les professions de foi des différentes listes mais je ne pourrai voter qu'à l'ouverture effective de la période de vote.

Sur la première barre j'inscris mon **identifiant**.

Sur la seconde j'indique **ma date de naissance**.

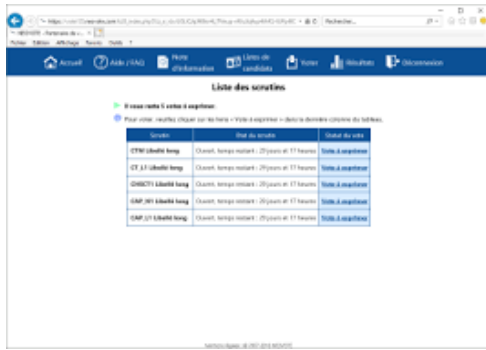
Avant d'accéder aux différents scrutins, je demande mon mot de passe qui me sera nécessaire pour valider mes votes.

Ce dernier me sera envoyé de suite selon le mode que j'aurai choisi (SMS, adresse mail, serveur vocal).



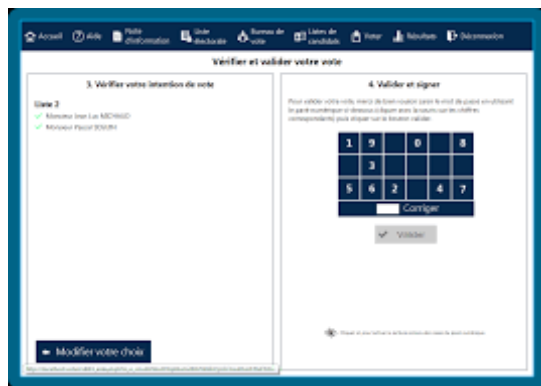
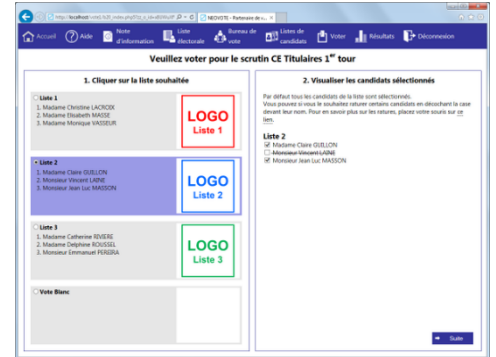
J'accède ensuite à la page qui me permet de voter pour chacun des scrutins.

# Aux élections PRO, je vote FO !



Je visualise l'ensemble des scrutins pour lesquels je peux voter.  
Je choisis le scrutin pour lequel je souhaite faire mon choix de vote.

Je choisis la liste pour laquelle je souhaite donner mon vote.  
Je peux visualiser la profession de foi, la liste des candidats.



Après vérification, je confirme mon vote en tapant le mot de passe que j'ai initialement demandé et reçu. Une fois le vote validé, je ne peux plus le modifier.

## Confirmation du vote

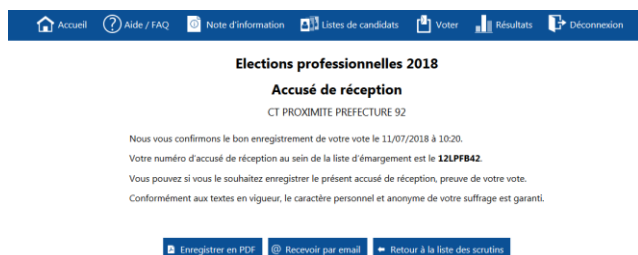
- Nous vous confirmons l'enregistrement de votre vote le 01/03/2018 à 08:01. Vous pouvez à tout moment accéder à votre accusé de réception en cliquant sur le lien correspondant dans la colonne « Statut du vote » du tableau ci-dessous.
- Vous avez exprimé l'ensemble de vos votes.

Scrutin	Tour	Siège	Etat du scrutin	Participation	Statut du vote
Instance : CSE	1 <sup>er</sup>	Titulaires	Ouvert, temps restant : 6j 05h58	0%	Vote exprimé WDDCE3A
Collège : Agents de maîtrise	1 <sup>er</sup>	Suppléants	Ouvert, temps restant : 6j 05h58	0%	Vote exprimé 234U035X

Rappel : votre identifiant et votre mot de passe seront identiques au second tour, merci de les conserver.

Je peux vérifier l'enregistrement de mon vote et recevoir un accusé de réception dudit vote (téléchargement, impression, mail).

Je visualise s'il me reste un scrutin pour lequel je dois encore exprimer mon choix.



Je dispose au maximum de 5 à 6 minutes pour voter.

Au-delà, je dois me reconnecter pour poursuivre et finaliser mes opérations de vote.

Si je me connecte juste avant la clôture définitive des votes, je dispose d'environ 20 minutes pour effectuer l'ensemble de mes votes.

Pendant toute la durée du scrutin il me sera possible de connaître le taux de participation aux différents scrutins en me connectant sur le site même si j'ai déjà effectué tous mes votes. En cliquant sur l'écran à droite, je peux regarder une petite animation sur le vote électronique.



Ayez le bon déclic au moment de faire votre clic...

Du 30 novembre au 06 décembre 2018, votez et faites voter FO !